



Association de Protection du Patrimoine Naturel du Val de Saône

Genouilleux le 26 mai 2021

Nous, **Association de Protection du Patrimoine Naturel du Val de Saône**, adhérent de la FED (Fédération Environnement Durable), qui regroupe 1658 associations et des centaines de milliers de sympathisants de toutes les régions rurales de la France, nous attachons principalement à la défense de l'environnement.

Dans ce contexte, nous estimons que le déploiement de l'éolien industriel, qui s'étend comme une toile d'araignée sur tout le territoire, pose un problème politique d'une exceptionnelle gravité. Il y a aujourd'hui 9 000 éoliennes et 10 000 nouvelles sont programmées. Toutes les régions vont être recouvertes.

Lors du montage de ces projets, la population rurale est rarement écoutée alors que son environnement, son cadre de vie, ses intérêts fondamentaux sont de plus en plus menacés voire détruits.

Les éoliennes peuvent maintenant dépasser 235 m de haut et être implantées à 500 m des habitations. Elles surgissent brutalement dans le quotidien des futurs riverains qui sont placés devant le fait accompli.

Les projets éoliens se préparent entre quelques élus locaux, des propriétaires terriens et les promoteurs, bref entre ceux qui ne voient que l'aspect financier immédiat au détriment de la grande majorité des administrés.

Nous sommes des citoyens convaincus que l'éolien est le contre-exemple absolu d'une véritable écologie humaine et raisonnée. Il est l'exemple parfait d'un affairisme international débridé où les intérêts privés ont pris le pas sur celui de la nation.

Nous estimons notamment que l'éolien :

- détruit la santé et du bien-être des citoyens qui en sont des victimes
- massacre la France rurale
- crée une fracture sociale porteuse d'injustice et des pires dérives
- profite d'une législation qui ne respecte plus l'état de droit

C'est dans ce contexte local, départemental, régional que nous souhaitons connaître votre position avant d'aller voter aux élections régionales.

Nous vous proposons de soutenir une charte (ci-jointe) portant sur 3 des points essentiels de l'impact de l'implantation d'éoliennes.

Nous attendons votre réponse sur cette charte, avec un retour (ou non) auquel nous ne manquerons pas de donner une large publicité et nous en informerons tous les électeurs de notre région avec lesquels nous sommes en contact direct.

Vice-Président
Philibert d'HOTELANS



Charte : Pour la préservation des riverains des éoliennes

Les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) constatent depuis quelques années un développement accru des implantations d'éoliennes, laissé à l'initiative des opérateurs éoliens privés peu soucieux du bien-être des habitants.

Ces installations causent des nuisances sonores et visuelles importantes dues aux normes acoustiques et paysagères de la réglementation actuelle. Deux changements protégeraient mieux les habitants contre ces nuisances excessives constatées sur de nombreux sites.

Question°1 : - Si vous êtes élu(e), porterez-vous de 500 à 1500 mètres la distance minimale entre les éoliennes et les habitations, pour éviter notamment le sentiment d'écrasement provoqué par des éoliennes de plus en plus hautes (235 m pour les dernières générations) et diminuer l'impact négatif de la valeur de l'immobilier.

Plus précisément allez-vous réviser en conséquence le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de votre région.

Question°2 : - Si vous êtes élu(e), ferez-vous en sorte de retrouver la norme de 30 décibels du code de la santé pour mesurer le bruit acceptable dans les habitations des riverains des éoliennes. Le maximum acoustique est fixé aujourd'hui à 35 décibels. Cette norme, abandonnée en 2011, protégeait beaucoup mieux la tranquillité et la santé des riverains ?

Question n°3 : Si vous êtes élu(e) et si vous considérez qu'une justice d'exception n'est pas recevable dans le domaine de l'éolien, que comptez-vous faire personnellement ou le cas échéant via votre famille politique pour contribuer à faire rétablir l'état de droit dans ce domaine ?

Nous avons assisté depuis des années à la mise en place autoritaire d'une justice d'exception pour freiner, voire empêcher, les recours des administrés contre les implantations d'éoliennes industrielles sur notre territoire. Le pouvoir en place a ainsi légiféré pour supprimer le recours en première instance devant les tribunaux administratifs. En conséquence, la première instance est désormais la cour d'appel administrative infiniment plus coûteuse pour les particuliers ou les associations de défense anti-éoliennes.

Engagement du candidat

Je, soussigné(e).....

candidat(e) aux fonctions de.....

dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

M'engage concernant les 3 points précédents ainsi qu'à apporter mon soutien à tous les habitants de ma région contre tout projet éolien qui ne garantirait pas cette protection minimale contre des nuisances provoquées par les éoliennes.